Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 88
29 novembre 1951

Certaines mesures limitées, souhaitables dans l'attente d'une fédération européenne

Proposition de résolution
déposée par M. Gérard JAQUET et d'autres membres de l'Assemblée

L'Assemblée,

Affirmant que son but demeure la création d'une véritable fédération de tous les peuples libres d'Europe,

Constatant avec regret qu'un certain nombre de nations démocratiques européennes ne semblent pas encore disposées à accepter le transfert, sur le plan européen, de certains de leurs droits souverains,

Se trouvant donc devant la nécessité de proposer un certain nombre de mesures limitées, permettant de franchir au moins une première étape,

Acceptant, dans cet esprit, la proposition de la commission des Affaires Générales, qui réclame la réunion d'une conférence réunissant les représentants des gouvernements et des parlements de l'Europe démocratique et de l'Assemblée Consultative Européenne,

Estimant toutefois qu'une telle conférence devrait également inviter les représentants des organisations européennes groupées au sein du Mouvement Européen,

1. Tient, dès maintenant, à préciser sa pensée sur les mesures partielles qui doivent être envisagées, pour donner aux travaux de cette conférence une plus grande efficacité :

a. Des autorités spécialisées, toujours ouvertes à tous, doivent être créées dans tous les secteurs essentiels de la vie européenne. Chaque autorité aura à sa tête un haut commissaire européen ;

b. Une armée européenne vraiment unifiée nécessite de toute évidence la création d'une autorité politique véritable, celle-ci pourrait être constituée par un Conseil des Ministres des États participants à l'armée européenne. Ce Conseil des Ministres prendrait des décisions à la majorité, nommerait un haut commissaire, et serait essentiellement chargé de définir une diplomatie commune ;

c. Un organisme européen serait chargé de coordonner l'action de tous les hauts commissaires européens ;

d. L'Assemblée Consultative, considérant qu'il serait dangereux de créer des parlements distincts pour contrôler les différentes autorités spécialisées, demande que soit envisagée, dès maintenant, la création d'une Assemblée unique groupant tous les représentants des nations de l'Europe démocratique. Cette Assemblée unique serait chargée de contrôler l'ensemble des autorités spécialisées,

e. Les représentants des nations qui ne participeront pas aux autorités créées ou à certaines des autorités créées assisteront aux travaux de l'Assemblée à titre d'observateurs. Ils auront pour mission de faire établir entre leurs nations et les autorités européennes, des liens organiques étroits,

f. L'Assemblée Consultative estime que cette Assemblée unique aurait une autorité accrue, si ses membres étaient élus au suffrage universel.

2. Demande en conséquence aux gouvernements des États membres d'envisager, dans les plus brefs délais, les possibilités de réalisation pratique d'une telle mesure.

Signé (voir au verso)

Signé:

JAQUET Gérard, France